



## COORDINATION NATIONALE DES MAÎTRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Courrier : 6 route du Foirail – 12240 RIEUPEYROUX

☎ : 06.02.34.43.99

E-mail : [CNMEP@neuf.fr](mailto:CNMEP@neuf.fr)

Site : <http://cnmep.org>

---

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 07 FEVRIER 2015 à 15h30

#### COMPTE-RENDU

Hôtel Campanile Toulouse- Cité de l'Espace – rue Maurice Hurel –  
31500 TOULOUSE

---

La séance est ouverte à 15h30 par Karine Badouard et Marie-Josée Marty

Approbation à l'unanimité des votes des présents du rapport financier ainsi que du rapport moral et d'activité.

#### Assemblée générale

- **Le rapport financier** est présenté par le trésorier, Pierre Sérange. Les comptes sont positifs et les principales dépenses sont dues aux frais de déplacement lors des A.G. et aux frais de fonctionnement : cartouches d'encre, papier, imprimerie. Les dépenses liées aux élections professionnelles et déplacements à Paris sont assurées sans problème de trésorerie.
- **Le tarif des cotisations** reste inchangé pour l'année 2015.
- **Le rapport moral et d'activité** est présenté par Karine Badouard et Marie-Josée Marty.

La principale activité de la coordination, cette année, a été sa **participation aux élections professionnelles**. Globalement, nous sommes plutôt satisfaits des résultats puisque nous avons obtenu presque 1% des voix au scrutin national. Ce score peut sembler modeste mais il nous assure une certaine reconnaissance nationale et nous permet d'accroître de manière assez significative nos heures de décharge. Grâce à cela nous pouvons mieux vous représenter et vous défendre. Ces élections ont également été positives car on constate un gain effectif de démocratie grâce aux scrutins nationaux même si des dysfonctionnements sont apparus, notamment avec des questions d'affichage. Il a été pénalisant pour nous que les listes nationales et académiques n'aient pas été affichées de manière systématique dans les établissements mais que cela n'ait été fait qu'à la demande des organisations syndicales auprès des chefs d'établissements. Nous demanderons à l'avenir que l'affichage soit obligatoire par les chefs d'établissements afin que l'équité soit réelle. Malgré tout nous avons réussi à nous faire connaître grâce au vote électronique qui a accru notre visibilité.

Notons que suite à ces élections trois syndicats ont obtenu des représentants nationaux. Parmi eux, le SPELC et la CFTC qui se sont engagés clairement sur le terrain de la

parité. Nous espérons que cela restera une priorité pour eux et nous serons vigilants sur les actions qu'ils mèneront dans ce sens.

En ce qui concerne les **élections des délégués du personnel et des comités d'entreprise**, sachez que nous avons obtenu de nouveaux élus. Chaque fois que la CNMEP présente des candidats à ces élections, elle obtient des élus ce qui nous permet de mieux nous engager sur le terrain. Si vous aussi vous souhaitez présenter des listes CNMEP aux élections dans vos établissements n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

- Nous vous avons annoncé dans un précédent courrier que l'âge légal des droits d'ouverture à la **retraite progressive** est de 60 ans (âge légal de départ en retraite moins deux ans) néanmoins les retraites complémentaires AGIR-ARRCO n'ont pas modifié l'âge de versement avec la retraite de base l'âge qui reste de 62 ans. De fait la retraite complémentaire ne peut être versée à 60 ans et les retraités n'auront que leur retraite progressive de base. Une nouvelle réunion est prévue en ce début d'année entre les différents régimes et nous espérons qu'elle débouchera sur une harmonisation de l'âge auquel la retraite progressive sera versée (retraite de base et AGIR-ARRCO). Nous vous tiendrons bien évidemment au courant de la suite de ce dossier mais il nous a semblé nécessaire d'informer les adhérents qui préoyaient de prendre leur retraite progressive dès septembre 2015.

### Questions diverses

- **Rappelons que les CDI ne garantissent pas un service de 18 heures ni même comme pour les titulaires un contrat de 9 heures.** 1 heure suffit au maintien d'un CDI ! Nous nous battons pour que cet état de fait ne puisse plus subsister mais hélas pour l'instant la réalité est celle-ci. Rappelons également qu'au cours de la sixième année les CDD se transforment automatiquement en CDI et que malheureusement le CDI n'est pas considéré comme un contrat d'enseignement. Un CDI en perte d'heures n'a que deux choix soit il accepte un avenant au contrat soit il est licencié (sans quasiment d'indemnités). Le RSA peut venir compléter modestement ou très modestement un salaire se situant en dessous de 850 euros environ. Prenons l'exemple d'un de nos adhérents qui est passé de 18 heures à 2 heures avec un CDI. Il complète son salaire avec le RSA et vit dans la précarité.
- **L'écart de salaire** est toujours insupportable entre un auxiliaire du privé et du public, il est de presque 20%. La aussi nous avons des témoignages et des bulletins de salaire qui font foi de cet injustice de traitement.
- **Nouveau statut des enseignants.** Nous vous invitons à lire attentivement le texte du décret 2014-940 du 10 août 2014 modifiant les obligations de service des enseignants. Nous avons relevé la disparition de l'heure de chaire mais la pondération à 1,1 de toutes les heures effectuées en cycle terminal ce qui favorise le plus grand nombre mais pas les enseignants de toutes les matières (français par exemple). Nous contestons la disparition de l'heure de laboratoire en technologie et nous avons rejoint l'association des professeurs de techno ASSETEC pour exprimer notre réprobation.

## Actions à mener

- Prendre rendez-vous à Paris au ministère pour montrer l'injustice des C.D.I. et des traitements entre les auxiliaires du privé et du public. **A travail égal, salaire égal!**
- Contacter des députés et sénateurs qui se sont engagés auprès des enseignants du privé pour demander des explications au sujet de la diminution de la retraite additionnelle et notamment des chiffres précis qu'aucun parlementaire à ce jour n'a réussi à obtenir. (Nous envisageons de saisir la CADA)

## Elections

Démission du bureau et du conseil d'administration et appel à candidature.  
Pas de nouvelles candidatures déclarées ni pour le CA ni pour le bureau.

- Le C.A. procède à **l'élection du bureau** en fonction des candidatures .
- Co-présidentes : Badouard Karine et Marty Marie-Josée
- Vice-président : Bénassis Stéphane
- Secrétaire : Senezergues Lara
- Secrétaire adjointe : Grégam Isabelle
- Trésorier : Sérange Pierre
- Trésorière adjointe : Hygonenq Anne
- Responsable de site : Lequintrec Stéphane

La séance est levée à 18h30, les participants à l'assemblée générale sont invités au pot de l'amitié.

Pour le bureau, Karine Badouard, Marie-Josée Marty